

**Rapport du Président**

Commission Permanente du  
vendredi 11 septembre 2015

7<sup>ème</sup> **Commission**  
N° CP-2015-8-7-2

**Service instructeur**

Service de la Culture et du Patrimoine

**Service consulté**

Direction de l'Action Territorialisée

**SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT CULTUREL ET AU PATRIMOINE**

Résumé : Au titre de sa politique culturelle, le Conseil départemental a adopté différents dispositifs dont le soutien à "l'Animation du Patrimoine", aux "Lieux de Diffusion et Opérateurs Culturels", permettant d'accompagner le développement patrimonial et l'animation culturelle des territoires via le soutien aux associations, syndicats mixtes et autres partenaires.

Il est proposé, dans le présent rapport :

- d'autoriser et d'attribuer le versement de subventions de fonctionnement pour la mise en œuvre des projets culturels de différentes structures ou collectivités, au titre des politiques :

Animation du Patrimoine pour un montant de 77 500 € en faveur

- de l'Association du Musée de l'Impression sur Etoffes de Mulhouse : 30 000 €
- de la Société Schongauer de Colmar : 47 500 €

Lieux de Diffusion et Opérateurs Culturels (CTV) pour un montant de 48 000 € en faveur

- de la Passerelle à Rixheim : 28 000 € (CTV Région mulhousienne)
- de la Ville de Huningue pour le Triangle : 20 000 € (CTV des Trois Pays)
- d'approuver et de m'autoriser à signer les conventions ou avenants correspondants.

Au titre de sa politique culturelle, le Conseil départemental a adopté différents dispositifs dont le soutien à "l'Animation du Patrimoine", aux "Lieux de Diffusion et Opérateurs Culturels" permettant de soutenir différentes composantes du secteur culturel.

Lors de sa réunion du 27 mai 2015, la Commission de la Culture et du Patrimoine a examiné des demandes relevant des lignes budgétaires consacrées aux dispositifs précités et formule les propositions d'interventions suivantes :

## **I – SOUTIEN A L'ANIMATION DU PATRIMOINE**

Dans le cadre du soutien à l'animation du patrimoine, la Commission de la Culture et du Patrimoine a examiné deux demandes en faveur de l'Association du Musée de l'Impression sur Etoffes de Mulhouse et de la Société Schongauer en charge du Musée d'Unterlinden de Colmar et a proposé d'allouer une aide financière pour un montant total de 77 500 €, répartis comme suit :

- **30 000 €** en faveur de l'Association du Musée de l'Impression sur Etoffes de Mulhouse destinés à soutenir son fonctionnement et la mise en œuvre de son projet de médiation culturelle pour 2015;
  - Au titre de 2015/2016, le Musée de l'Impression sur Etoffes s'engage dans le **projet « Design tes fringues »**. Cette expérience participative proposée aux collèves repose sur l'élaboration d'un motif réalisé par l'élève et imprimé sur un tee-shirt (technique d'impression numérique) qu'il gardera en sa possession à l'issue du programme. Ainsi, plusieurs champs de connaissance sont abordés au travers d'un tel projet : appréhension du patrimoine textile, sensibilisation aux styles, aux motifs et aux couleurs, découverte des techniques actuelles d'impression, confrontation au monde de l'industrie. Ce projet nécessitera outre la participation du corps enseignant, celle de divers intervenants : personnel scientifique du Musée, imprimeurs professionnels, conseillers pédagogiques, etc.
- **47 500 €** en faveur de la Société Schongauer de Colmar destinés à soutenir son fonctionnement et la mise en œuvre de son projet culturel et pédagogique en 2015;

Dans le contexte de réouverture du musée d'Unterlinden, le programme éducatif et culturel 2015 est axé sur deux projets d'envergure :

- **la médiation par le multimédia** d'une part, afin de rendre compréhensibles et accessibles les collections au plus grand nombre à travers une muséographie innovante et conviviale, en vue de toucher des visiteurs de tous les âges et de tous les horizons. À cette fin, le musée souhaite transformer les supports traditionnels de médiation (les anciens audioguides deviennent des visioguides) et privilégier l'interactif et l'audiovisuel (bornes interactives, tables multitouches, applications ...)
- **la médiation par l'action éducative** d'autre part, afin de rendre accessible le musée à tous les publics et en particulier aux publics éloignés de la culture. Des actions éducatives telles que la mise en place d'ateliers et des visites sous forme d'échange auront pour objectif de rendre familier l'espace du musée, de faire découvrir de manière ludique et pédagogique les œuvres des différentes collections et de développer les liens sociaux et intergénérationnels.

A cet effet, il vous est proposé d'approuver et de m'autoriser à signer les conventions annuelles correspondantes.

## **II – SOUTIEN AUX LIEUX DE DIFFUSION ET OPERATEURS CULTURELS**

Le Département est lié à des structures culturelles par des conventions d'objectifs qui prévoient l'engagement financier du Département (La Passerelle à Rixheim) ou que l'aide départementale soit déterminée au vu du budget et du projet du demandeur (le Triangle à Huningue). Ces conventions sont intégrées aux Contrats de Territoire de Vie. Dans ce cadre, il est proposé d'attribuer et d'autoriser en 2015, le versement de subventions aux structures ou collectivités ci-après :

### Contrat de Territoire de Vie de la Région mulhousienne 2014-2019

- **La Passerelle à Rixheim** : convention 2014-2016. Elle prévoit l'attribution d'une subvention en 2015 de 28 000 € pour la mise en œuvre du projet artistique et culturel de La Passerelle et plus particulièrement en faveur :
  - du festival Cinoch ;
  - des actions de médiation culturelle en direction du jeune public et de la petite enfance ;
  - de l'accueil de résidences de création, y compris régionales.

### Contrat de Territoire de Vie des 3 Pays 2014-2019

- **Le Triangle à Huningue** : convention 2014-2016. Conformément à la convention qui prévoit que l'aide départementale est déterminée chaque année, il est proposé d'attribuer en 2015, à la Ville de Huningue pour le Triangle, une subvention de 20 000 € pour la mise en œuvre de son projet artistique et culturel et plus particulièrement pour :
  - les actions de médiation en direction des publics relevant de la compétence du Département
  - la diffusion intégrant au moins 2 compagnies régionales
  - la création avec l'accueil en résidence d'au moins une compagnie régionale par an.

A cet effet, il est proposé d'approuver et de m'autoriser à signer l'avenant n°1 à la convention du 8 décembre 2015, entre le Département et la Ville de Huningue pour le Triangle, joint en *annexe 4* au rapport.

\*  
\*                      \*

En conclusion, il est proposé, au titre des politiques :

### **1 - Soutien à l'Animation du Patrimoine**

- ↪ d'autoriser et d'attribuer le versement des subventions détaillées dans le tableau joint en **annexe 1** au rapport pour un montant total de **77 500 €**, dont :
  - **30 000 €** en faveur de l'Association du Musée de l'Impression sur Etoffes de Mulhouse destinés à soutenir son fonctionnement et la mise en œuvre de son projet de médiation culturelle pour 2015
  - **47 500 €** en faveur de la Société Schongauer de Colmar destinés à soutenir son fonctionnement et la mise en œuvre de son projet culturel et pédagogique en 2015
- ↪ de prélever les crédits correspondants sur la ligne du budget 2015 du Département sur le programme D711, imputation 65-312-6574-2277-014
- ↪ d'approuver et m'autoriser à signer :

- la convention annuelle entre le Département et l'Association du Musée de l'Impression sur Etoffes de Mulhouse, jointe en **annexe 2** au rapport
- la convention annuelle entre le Département et la Société Schongauer de Colmar, jointe en **annexe 3** au rapport.

## **2 – Soutien aux Lieux de Diffusion et Opérateurs Culturels**

- ↳ d'autoriser et d'attribuer le versement des subventions détaillées dans le tableau joint en **annexe 1** au rapport pour un montant total de **48 000 €**, prélevés sur les lignes du budget du Département, à raison de :
  - 28 000 € sur le programme K815, imputation 65-311-6574-35781-006
  - 20 000 € sur le programme K816, imputation 65-311-65734-35881-006
- ↳ d'approuver et de m'autoriser à signer :
  - l'avenant n°1 à la convention du 8 décembre 2014 avec la Ville de Huningue, joint en **annexe 4** au rapport
- ↳ de prendre acte des renseignements portés sur les listes jointes en **annexe 1** au rapport qui récapitulent les projets subventionnés par le Département avec les cofinancements prévisionnels des autres partenaires, collectivités territoriales.



---

Eric STRAUMANN